

## **TERMES DE REFERENCE POUR L’EVALUATION FINALE DU**

### **PROJET**

***« Respect du droit à l’obtention de la pièce d’état civil  
pour les enfants du Département de Saint-Louis »***

***Phase 1 et 2***

**Période: Mai 2017 – Juin 2019**

**Juillet 2019**

## Table des matières

1. Introduction
2. Objet d'évaluation et antécédents
3. Population cible
4. Acteurs impliqués
5. Portée de l'évaluation
6. Questions et critères de l'évaluation
7. Méthodologie d'évaluation et plan de travail
8. Documents et source d'information
9. Structure et présentation du rapport d'évaluation
10. Équipe d'évaluation
11. Principes essentiels de l'évaluation et de la publication
12. Délais pour la réalisation de l'évaluation
13. Présentation de l'offre technique et économique et critères d'évaluation

## **1. Introduction**

Cáritas Espagne réalise des projets de coopération au développement dans une optique de « coopération fraternelle », une modalité de coopération qui travaille avec les plus pauvres sur un pied d'égalité, de réciprocité et de coresponsabilité, et qui cherche la prise de pouvoir des Cáritas Locales du Sud, en consolidant leurs structures et en maintenant une présence active dans les réseaux européens et internationaux.

À travers les initiatives promues par Cáritas Espagne, il est prétendu de mettre en œuvre les mesures qui contribueront à irradier directement les causes de la pauvreté et leurs conséquences, et d'introduire également la composante de durabilité dans les interventions, ce pourquoi la participation des personnes ciblées par ces actions est fondamentale, car nous sommes convaincus que ceux sont les premières responsables de leur propre développement.

À Cáritas Espagne, nous considérons essentiels le suivi et l'évaluation de tous nos projets et programmes, afin d'optimiser les résultats de nos actions et d'encourager l'apprentissage.

Au Département de Coopération Internationale de Cáritas Espagne existe l'Unité d'Appui Technique, dont une des fonctions est l'accompagnement dans le processus d'évaluation, avec un Responsable d'évaluations, qui a pour tâche principale de promouvoir et de garantir la qualité des évaluations promues par l'entité. Par ailleurs, en tant que partie de l'Unité Gestionnaire de l'Évaluation, il se charge, avec le Technicien Responsable du projet et la Contrepartie sur le terrain, de rédiger les TdR et de convoquer, recevoir et évaluer les propositions qui nous parviennent des Équipes d'Évaluation Indépendantes, outre le fait d'avoir une participation active dans toutes les phases d'évaluation, toujours dans la mesure des possibilités.

Caritas Saint Louis est une entité à but non lucratif constituée en 2003 qui travaille dans le cadre de la Coopération Internationale. Elle développe dans le domaine de ses fins sociales la charité telle que définie dans la doctrine sociale de l'Eglise Catholique. C'est dire que la mission de Caritas Saint Louis est de promouvoir le développement solidaire, la justice, la paix, en un mot, de participer au développement holistique de l'homme conformément à la doctrine sociale de l'Eglise Catholique.

Caritas Saint Louis vient de boucler en partenariat avec Caritas Espagne, Caritas Diocésaine de Canarias et Gobierno de Canarias la deuxième phase d'un projet intitulé : « Respect du droit à l'obtention de pièce d'état civil pour les enfants du Département de Saint Louis ». Entre autres interventions, Caritas Saint Louis a toujours accordé une part belle à la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Pour le récent projet

de protection qui vient d’être déroulé, l’accent a été mis sur la protection des droits de ces derniers essentiellement celui à « un nom et à une nationalité ».

## **2. Objet d’évaluation et antécédents:**

Le projet « état civil » a été exécuté au Sénégal, plus précisément dans la région de Saint Louis et le département qui porte le même nom. Pour Caritas Saint Louis l’éducation et l’état civil vont de pairs parce que le constat a été fait que beaucoup d’enfants en âge d’être scolarisé, de poursuivre leur scolarisation se voient privés de ce droit ou d’abandonner au seuil de l’examen sanctionnant la fin du cycle primaire faute de pièce d’état civil.

Spécifiquement, il s’est agi de travailler à faciliter l’accès à l’état civil a 5 711 enfants des cinq (05) communes ; Saint-Louis, Ndiebene Gandiole, Gandon, Fass, Mpal, du département de Saint-Louis. Caritas Saint-Louis a travaillé avec le Tribunal d’Instance, les Collectivités territoriales et les communautés autour de seize (16) audiences foraines.

Cependant, le projet ne consistait pas seulement à répondre “aux besoins urgents” de doter d’extraits de naissance aux élèves pour se présenter aux examens. La transformation sociale et la durabilité de l’action ont été prises en charge en partenariat avec les IEF et les centres d’état civil. Ainsi, 31 dispositifs scolaires et 105 communautaires de protection de l’enfant ont été mis en place, 527 leaders communautaires formés dans la protection de l’enfance, 7 081 personnes sensibilisées sur les droits des enfants, quatre (04) municipalités dotées de 181 registres d’inscription, huit (08) émissions radiophoniques thématiques animées, etc. Au total, 13 317 personnes tout sexe et âge confondus habitants 97 villages et 31 quartiers ont été touchées.

Les objectifs et résultats de la phase 1 du projet sont donnés dans le tableau suivant :

<b>Objectif Général de Développement</b> : Contribuer à l’inscription des enfants à l’état civil dans la Commune Saint Louis	
<b>Objectif Spécifique 1.</b>	OS1. Promouvoir le droit à l’inscription à l’état civil des enfants inscrits en classe de CM2 qui n’ont pas de pièces d’états civils dans la Commune de Saint Louis
<b>Résultats OS1.</b>	R1.OS1. L’inscription à l’état civil de 950 enfants est assurée R2.OS1. Le dispositif de protection des droits des enfants est renforcé en matière d’inscription des enfants à l’état civil dans 17 quartiers

R3.OS1. Des dispositifs de gestion de l'état civil sont créés au sein des établissements scolaires et sont fonctionnels

Les principales activités qui ont été menées dans la phase 1 du projet sont les suivantes:

<b>ACTIVITÉS DU PROJET PHASE 1</b>	
R1A1 :	Lancement du projet
R1A2 :	Inscrire les enfants identifiés à l'état civil
R2A1 :	Organiser 68 causeries sur les Droits des Enfants et l'état civil
R2A2 :	Organiser 4 mobilisations sociales sur les Droits des Enfants et l'état civil
R2A3 :	Organiser des ateliers de renforcement de capacité de 15 CQPE /CPEV
R3A1 :	Organiser 04 fora en collaboration avec CGE
R3A2 :	Mettre en place des dispositifs de gestion au sein des établissements CGE
R3A3 :	Animer des réunions de coordination des dispositifs au sein des établissements CGE
R3A4 :	Appui aux dispositifs de gestion

Les objectifs et résultats de la phase 2 du projet sont donnés dans le tableau suivant :

<b>Objectif Général de Développement :</b> Contribuer à l'amélioration de la protection de l'enfance dans les quatre communes du Département de Saint Louis	
<b>Objectif Spécifique 1.</b>	OS1. Améliorer l'accès à l'état civil aux élèves de quatre communes du département de Saint Louis
<b>Résultats OS1.</b>	R1.OS1. Tous les enfants de CM1 y CM2 des 4 communes sont inscrits à l'Etat Civil R2.OS1. Diffusés et assimilés les procédures de registre civil et de protection de l'enfance parmi la population et les leaders communautaires des 4 communes

Les principales activités qui ont été menées dans la phase 2 du projet sont les suivantes:

<b>ACTIVITÉS DU PROJET PHASE 2</b>	
R1A1:	Identification et validation des bénéficiaires

R1A2: Constituer les dossiers
R1A3: Tenir 4 audiences foraines
R1A4: Constituer la base de données
R2A1: Organisation de 68 séances de sensibilisation communautaire de proximité sur l'importance du registre des naissances, les procédures, les dispositifs légaux et le rôle de la communauté
R2A2: 4 mobilisations sociales pour la visibilité et conscientisation de l'importance de l'état civil
R2A3: Mettre en place et outiller des dispositifs d'identification et de prise en charge des cas
R2A4: Suivre les dispositifs installés
R2A5: Tenir un symposium de discussions avec des experts en protection de l'enfance
R2A6 Organisation et réalisation des 14 ARC pour le renforcer les capacités des leaders communautaires
R2A7 Campagne de communication à travers des émissions de radio
R2A8 Réalisation de 4 réunions de coordination plus le suivi régulier du projet

### 3. Population cible :

Les bénéficiaires de ce projet sont les élèves du Département de Saint Louis. Ces **titulaires de droits** vivent souvent dans des localités enclavées et distantes des centres semi urbains où se trouvent les centres d'état civil. Ils ont bénéficié de la mesure administrative de 2004 qui autorise les enfants à accéder à l'école sans déposer au préalable la pièce d'état civil (extrait de naissance) sous réserve de la fournir après. Cette mesure qui entre dans le cadre de la protection du droit à l'éducation, n'a malheureusement pas été soutenue par la dynamique communautaire qui devait achever le processus de l'inscription des concernés à l'état civil.

Ainsi, beaucoup d'élèves sont à l'école et se retrouvent quelques années plus tard, surtout au moment de passer l'examen du CFE sans extrait de naissance. Ceci serait un motif de déperdition scolaire. Cependant le projet pour un souci de pérennisation et d'efficacité s'est appuyé sur des bénéficiaires indirects, à savoir les acteurs communautaires, en déroulant des activités d'information, de sensibilisation et de capacitation (les causeries, les mobilisations sociales, les ateliers de renforcement de capacités, les fora).

**Les titulaires d'obligations** dans le projet sont :

- Les mairies

- La préfecture de Saint Louis
- Le Tribunal d'Instance
- La sous-préfecture de Rao
- L'Inspection de l'Éducation et de la Formation
- Les écoles
- Les services sanitaires (centres de santé, postes de santé, cases de santé, etc.)

Ce sont toutes des entités au sein de l'Etat qui sont susceptibles à un moment ou à un autre d'être concernées par la question de l'état civil. Les mairies le sont en permanence. Ils capitalisent et assurent la durabilité des effets du projet.

**Les titulaires de responsabilités** sont intervenus durant la phase opérationnelle du projet. Ce sont des entités issues du milieu, qui connaissent les bénéficiaires directs et indirects, les contraintes auxquelles ils sont confrontés, surtout, en matière de non accès à l'état civil. Il s'agit ici des organisations communautaires de base (OCB), les badienou gokh, les relais sanitaires et autres leaders communautaires, et des organisations de la société civile (OSC) et autres acteurs de territoire.

#### 4. Acteurs impliqués :

Les promoteurs de l'évaluation sont Caritas Espagne et Caritas Saint Louis.

L'unité de gestion de l'évaluation est composée de Caritas Espagne et Caritas Saint Louis. Cette unité de gestion sera responsable de l'élaboration et de la validation des TdR, de la sélection de l'équipe d'évaluation, du suivi de la qualité du processus d'évaluation, de la validation du rapport final d'évaluation, de la diffusion des résultats et de la mise en œuvre d'un plan d'amélioration à partir des recommandations de l'évaluation externe.

La commission de suivi de l'évaluation se compose des membres de l'Union de Gestion, avec le personnel de coordination du projet, et elle sera responsable de faciliter le processus d'évaluation, l'accès aux informateurs clés et la diffusion des résultats de l'évaluation aux acteurs intéressés.

Le tableau suivant donne le détail des informateurs clés pour l'évaluation externe :

Acteurs	Informateurs clé
<b>Partenaire Local :</b> Caritas Saint Louis	Directeur, Équipe technique du projet, Comptable
<b>Titulaires de Droit</b>	Enfants de CM 1 et CM 2 non-inscrits à l'état civil et leurs parents
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mairies</li> </ul>

<b>Titulaires d'Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préfecture de Saint Louis</li> <li>• Le Tribunal d'Instance</li> <li>• La sous-préfecture de Rao</li> <li>• L'Inspection de l'Education et de la Formation</li> <li>• Les écoles</li> <li>• Les services sanitaires</li> </ul>
<b>Titulaires de Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OCB</li> <li>• Badienou gokh</li> <li>• Relais sanitaires</li> <li>• OSC</li> </ul>
<b>Partenaires technique et financiers</b>	Caritas Espagne : Responsable pays à Madrid et Représentante pays résidente au Sénégal

## 5. Portée de l'évaluation:

Le principal objectif de l'évaluation est de connaître l'impact du projet (phase 1 + phase 2) en termes de résultats et la pertinence d'interventions futures dans le même secteur.

Les aspects les plus importants à tenir compte sont :

- Résultats obtenus en termes d'impact
- Impacts positifs et négatifs du projet
- Pertinence du modèle d'intervention et des stratégies de mise en œuvre du projet
- Cohérence et alignement du projet d'avec les politiques publiques en matière de protection au Sénégal
- Système de suivi et évaluation mis en place au cours du développement du projet, y compris les indicateurs et sources de vérification réalistes
- Analyse de la coordination et de la communication entre les différentes équipes
- Stratégie d'intervention de Caritas Saint Louis dans le secteur de protection de l'enfance, y compris l'analyse du rôle de Caritas Saint Louis.
- Durabilité du projet à partir de sa conclusion
- Efficacité du projet, en mettant l'accent sur l'adaptation des équipes, au siège et sur le terrain, ainsi que l'adaptation budgétaire à l'intervention
- Processus de production des résultats du projet sur les groupes cibles et les collectivités locales et faire des projections sur leur extension possible

En plus, il sera important d'évaluer les points forts et les points faibles du projet, ainsi que l'obtention des bonnes pratiques mises en œuvre au cours de son exécution.

## 6. Questions et critères de l'Évaluation:



En ce qui concerne les critères d'évaluation, celle-ci doit être réalisée selon les standards techniques reconnus à l'échelle internationale.

En particulier, on tiendra compte des Critères d'évaluation de la Coopération espagnole, priorisés de la manière suivante :

Critère d'évaluation	Questions d'évaluation
<b>Efficacité</b>	<p>Quel a été le degré d'obtention des objectifs établis par le projet ?</p> <p>Le modèle d'intervention mis en place a-t-il été pertinent ?</p> <p>Les actions ont-elles été suffisantes et adaptées à la réalité de la zone ?</p> <p>Quelles recommandations seraient nécessaires pour améliorer l'impact des actions ?</p>
<b>Impact</b>	<p>Quels impacts (positifs et négatifs) le projet a-t-il eus sur les titulaires de droits ?</p> <p>Quelles recommandations faudrait-il introduire pour que l'impact soit plus important ?</p> <p>Y a-t-il eu un impact de genre ? Expliquer la réponse et établir des recommandations pour que l'impact de genre soit plus important</p>
<b>Pertinence</b>	<p>Estime-t-on que le programme a été adapté aux besoins de la population ?</p> <p>Une bonne analyse d'identification a-t-elle été faite en ce qui concerne la violation des droits de la population ?</p> <p>Durant l'exécution du projet, un système pour analyser et adapter ensuite le projet aux besoins de la population a-t-il été introduit ? Si c'est le cas, comment a-t-il fonctionné ? Quelles recommandations pourraient être données pour l'améliorer ?</p>
<b>Durabilité</b>	<p>Quel a été le niveau de participation des différents acteurs dans le projet: partenaire local, titulaires de droits, d'obligations et de responsabilités?</p> <p>Quel a été le niveau d'appropriation du projet de la part de ses différents acteurs : partenaire local,</p>

	<p>titulaires de droits, d'obligations et de responsabilités?</p> <p>Les actions du projet sont-elles durables sans le soutien de Caritas ?</p> <p>Est-il nécessaire de renforcer certains aspects pour parvenir à ce qu'il soit durable ?</p> <p>S'il est estimé que le projet doit se poursuivre, établir des recommandations spécifiques : sur quelle ligne, avec quelles ressources (humaines et matérielles)</p>
<p><b>Efficiencie</b></p>	<p>Quel a été le degré d'exécution des activités ? et par rapport au budget dressé ?</p> <p>Les moyens humains et financiers mis au service du projet ont-ils été suffisants et les mieux adaptés aux besoins détectés ? Argumenter et proposer des recommandations d'amélioration.</p> <p>La dépense s'est-elle ajustée aux prévisions initiales ?</p> <p>Comment les procédures pourraient-elles s'améliorer dans les différentes équipes pour que l'impact soit plus important ?</p> <p>La formation des ressources humaines a-t-elle été celle qui convient pour que la mise en œuvre et la gestion du projet soient correctes ?</p> <p>Les formations organisées ont-elles été adaptées ? Établir des recommandations concernant les formations</p>
<p><b>Aspects méthodologiques</b></p>	<p>Le système de suivi et évaluation du projet a-t-il été pertinent ? Les indicateurs formulés ont-ils été réalistes et offrent-ils une information suffisante pour mesurer l'impact du projet ? Existe-t-il des sources de vérification réalistes ?</p> <p>Ce système de suivi est-il intégré dans la structure de Caritas Saint Louis?</p> <p>Le système de communication et de coordination du projet a-t-il été satisfaisant ? Analyser tous les niveaux et proposer des recommandations d'amélioration</p>

## **7. Méthodologie d'Évaluation et plan de travail :**

L'équipe d'évaluation concevra sa propre méthodologie pour la présente évaluation. À titre d'orientation, on tiendra compte des postulats suivants :

On évaluera dans la conception d'évaluation une rigueur méthodologique permettant :

- De garantir l'application de techniques par rapport à la validité et à la fiabilité de la recherche sociale
- Une méthodologie renforcée capable de valider les quatre niveaux d'analyse de valeur : découvertes, analyse interprétative basée sur ces données, faits et informations rencontrées, jugements concluants (conclusions) et recommandations.
- Une interprétation standard, portant sur les dimensions de l'intervention (conception, structure, ressources, processus et résultats) et interprétative des causes et facteurs influents.

On évaluera l'utilisation d'une méthodologie participative permettant la réflexion continue de tous les acteurs. Nous proposons pour cela comme les meilleurs outils ceux d'aspect qualitatif comme les focus groups, l'observation participante, les entretiens en profondeur avec les informateurs clés, les visites sur le terrain et les entretiens semi-structurés avec les autorités, entre autres, que l'équipe d'évaluation estimera pertinents.

On évaluera particulièrement la triangulation de la collecte d'information et de l'analyse, et une argumentation solide des conclusions et recommandations.

On envisage la possibilité d'établir divers moments pour le retour de données et le recoupement des informations avec l'unité de gestion de l'évaluation. D'une part, on évaluera positivement la validation du plan de travail définitif et la méthodologie finale de collecte de données avant la phase de travail sur le terrain.

L'équipe d'évaluation devra procéder à une restitution des résultats préliminaires sur le terrain avant de conclure la phase de travail sur le terrain avec la commission de suivi de l'évaluation.

D'autre part, l'équipe d'évaluation remettra un brouillon du rapport et des recommandations à Caritas Saint Louis et Caritas Espagne pour qu'elles fassent leurs commentaires.

Dans le tableau suivant les tâches principales à titre d'orientation sont proposées.

PHASE	TÂCHES
<b>PHASE Cabinet</b>	Révision de documentation du projet
	Préparation d'outils de collecte de données
	Validation du plan de travail définitif par l'Unité de Gestion et le Comité de suivi de l'évaluation.
<b>PHASE Travail sur le terrain</b>	Entretien avec des informateurs clés
	Collecte de données
	Analyse de données et première restitution de conclusions générales au comité de suivi de l'évaluation sur le terrain.
<b>PHASE Élaboration de rapports</b>	Analyse de données
	Élaboration brouillon de rapport
	Commentaires au rapport par les différents acteurs impliqués dans le processus d'évaluation
	Remise du rapport final et des annexes correspondantes

**Note :** Il s'agit d'une proposition des tâches, qui donne une idée de la durée du processus. Elle n'est pas contraignante pour l'équipe d'évaluation, qui devra établir son propre chronogramme définitif.

### **8. Documents et source d'information :**

L'équipe d'évaluation prendra en considération tous les documents pertinents du projet, tels que les différents documents de formulation, les rapports techniques et tout autre document pertinent.

### **9. Structure et présentation du rapport d'évaluation:**

Conditions exigées pour la présentation du rapport d'évaluation :

- Maximum 50 pages de rapport final, annexes incluses.
- Inclure un résumé exécutif de 5 pages maximum.

- Le rapport sera remis en français.
- 3 copies sur papier et une sous format électronique seront remises
- Une présentation power point, d'un maximum de 20 diapositives, sera préparée, avec les conclusions principales et recommandations de l'évaluation.

À titre d'orientation, nous proposons la structure de rapport final suivante :

0. Résumé Exécutif.
1. Introduction : dans laquelle est présenté le but de l'exercice d'évaluation, les questions d'évaluation finalement sélectionnées et les principaux résultats obtenus.
2. Description de l'intervention évaluée: dans laquelle sont indiqués les objectifs et la structure logique de planification du projet. On introduira une brève description du projet et il sera fait référence à ses antécédents. On décrira les procédures d'organisation et de gestion, ainsi que les principaux acteurs impliqués, en faisant référence au contexte économique, social, politique et institutionnel dans lequel est menée l'intervention.
3. Méthodologie employée dans l'évaluation. On expliquera la méthodologie et les techniques d'évaluation, ainsi que les contraintes et limites de l'étude réalisée.
4. Analyse de l'information recueillie. En partant de l'analyse de la documentation qui aura été rassemblée, on répondra aux questions et aux critères d'évaluation établis au préalable, conformément à l'approche intégrale de l'évaluation proposée par l'adjudicataire. On présentera les évidences révélées en rapport avec les questions d'évaluation posées et les interprétations formulées sur cette évidence.
5. Conclusions: on sortira les principales conclusions dérivées des critères d'évaluation établis.
6. Leçons apprises : obtenues des conclusions générales de l'évaluation, en indiquant, le cas échéant, les bonnes pratiques qui peuvent être extrapolées<sup>1</sup>.
7. Recommandations : en partant de la base des conclusions établies dans le rapport, on procèdera à l'établissement des recommandations visant l'amélioration de futures actions. Il est important de mentionner l'acteur ou les acteurs auxquels s'adresse spécifiquement la recommandation.
8. Annexes : Elles incluront les Termes de Référence, la méthodologie adoptée, les outils de collecte d'information utilisés, le plan de travail, la composition et la description de la mission, les allégations et les commentaires de divers acteurs au brouillon du rapport, ainsi que toute autre information considérée opportune.

Dans ce schéma, nous soulignons comme particulièrement importants les aspects suivants:

---

<sup>1</sup> Il peut être intéressant de travailler sur les conclusions divisées par thèmes concrets, selon ce que nous voudrions évaluer, et que les recommandations dérivent de chacune d'elles.

## **10. Équipe d'évaluation :**

L'Équipe d'évaluation devra assurer les objectifs suivants :

- Qualité de l'évaluation en termes méthodologiques.
- Qualité des conclusions techniques et, par conséquent, connaissances techniques du secteur d'intervention.
- Crédibilité et légitimité des conclusions et recommandations extraites.
- Connaissance du contexte, des coutumes, des traditions, du cadre légal du pays, etc.

Le consultant ou l'équipe à recruter pour conduire l'évaluation devra répondre au profil suivant:

- Avoir une expérience accréditée dans le domaine de la protection de l'enfance au Sénégal
- Faire preuve d'une connaissance suffisante des politiques publiques et sectorielles en matière de protection de l'enfance au Sénégal
- Avoir une expérience accréditée en évaluation de projets et de programmes de coopération internationale et, dans une plus grande mesure, dans le secteur de la protection de l'enfance
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 10 ans en matière de suivi-évaluation et de gestion de projet de développement axé sur les résultats
- Avoir une expérience professionnelle avérée dans une ONG œuvrant pour la protection de l'enfance
- Expérience ou expertise en matière d'évaluation de projet de développement lié à la protection de l'enfance
- Bonne connaissance en méthodologie de recherche sociale
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction des rapports
- Faire preuve d'une connaissance suffisante du Département de Saint Louis
- Faire preuve d'une expérience suffisante dans la réalisation des évaluations externes des thématiques ainsi que des projets similaires
- La maîtrise du français et du wolof est requise
- Etre disposé à travailler dans un contexte socio-économique difficile et de diversité culturelle

L'équipe d'évaluation présentera durant la phase de planification son plan de travail définitif et convenu en accord avec l'équipe Gestionnaire de l'évaluation, ainsi qu'un modèle du Rapport d'Évaluation du projet, dont la structure et le contenu devront être également agréés par l'Équipe Gestionnaire.

Tout changement dans la composition de l'équipe proposée devra être notifié au préalable à l'Équipe Gestionnaire.

Par ailleurs, l'adjudicataire nommera une personne de référence qui sera l'interlocuteur principal avec l'Unité Gestionnaire.

### **11. Principes essentiels de l'évaluation et de la publication:**

Les principes essentiels de comportement éthique et professionnel de l'équipe de travail requis sont :

**Anonymat et confidentialité.** L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir une information, en assurant leur anonymat et confidentialité.

**Responsabilité :** Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les responsables de l'intervention, en rapport avec les conclusions et recommandations, doivent être mentionnés dans le rapport. Toute affirmation doit être soutenue par l'équipe ou il doit être fait état du désaccord existant à son sujet.

**Intégrité :** L'équipe d'évaluation aura la responsabilité de mettre en évidence les questions spécifiquement mentionnées dans les TdR, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

**Indépendance :** L'équipe devra garantir son indépendance de l'intervention évaluée, et ne pas être en rapport avec sa gestion ou tout autre élément qui la compose.

**Protection de données :** La firme conseil s'oblige à maintenir le plus strict secret professionnel et la confidentialité par rapport aux données de caractère personnel auxquelles il peut y avoir accès en raison de l'évaluation réalisée, et à accomplir avec diligence le devoir de garde et protection qu'impose la Loi Organique de Protection de Données de Caractère Personnel. Ces devoirs seront exigibles à l'entreprise d'évaluation durant la période de validité du contrat de prestation de services et même après son extinction pour n'importe quelle cause. De même, l'entreprise d'évaluation s'engage expressément à prendre les mesures nécessaires d'ordre technique et organisationnel garantissant la sécurité des données de caractère personnel auxquelles elle aura accès et à éviter leur altération, leur perte, leur traitement et leur accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils soient le fait de l'action humaine ou du milieu physique ou naturel, et elle devra s'en tenir à tout moment aux dispositions concernant cet aspect de la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, de Protection des Données de Caractère Personnel.

**Validation de l'information** : Il incombe à l'équipe d'évaluation de garantir la véracité de l'information recueillie pour l'élaboration des rapports et, en dernière instance, elle sera responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation.

**Incidences** : Si des problèmes surgissent au cours de la réalisation du travail sur le terrain ou dans toute autre phase de l'évaluation, ils devront être communiqués immédiatement à l'ONGD, laquelle, si elle l'estime nécessaire, le communiquera au financeur. S'il n'en n'est pas ainsi, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier que les résultats poursuivis par l'ONGD dans les présents TdR ne sont pas obtenus.

**Droits d'auteur et divulgation**. Il est spécifié que tout droit d'auteur revient à l'entité contractante de l'évaluation, mais que la divulgation de l'information recueillie et du rapport final est prérogative de l'ONGD.

**Régime de sanctions**. En cas de retard dans la présentation des rapports ou si la qualité de ces derniers est manifestement inférieure à celle convenue avec l'ONGD, on appliquera les pénalités et arbitrages établis par l'entité contractante dans le Cahier des Charges Administratives du contrat à signer avec l'entité d'évaluation.

## **12. Délais pour la réalisation de l'évaluation**

L'ensemble de ce processus devra être mise en œuvre et finalisée dans la période comprise entre le **06 août et le 09 septembre 2019**.

Les délais d'évaluation seront formellement fixés dans le contrat qui sera signé avec l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates de livraison des produits pour chacune des phases d'évaluation.

## **13. Présentation de l'offre technique et économique et critères d'évaluation**

Pour participer à l'appel d'offres, le soumissionnaire devra présenter sa proposition par courrier postal aux locaux de Caritas Saint Louis ou sous format électronique, selon les données fournies à la fin des présents TDR, **au plus tard le 02 août 2019 à 18h**.

Il faudra inclure dans la proposition technique un chronogramme de travail reprenant les délais proposés par le cabinet/consultant pour mener les tâches d'évaluation.

La proposition Technique présentera les caractéristiques suivantes<sup>2</sup>:

---

<sup>2</sup> Il serait intéressant de disposer de cette information pour évaluer les propositions. Cela dépendra toutefois du fait que nous la considérons pertinente selon le pays... ..



1. Page de titre indiquant:

- Le nom du cabinet, du consultant, de l'équipe d'évaluation...
- Le titre de l'évaluation et du projet
- Données de contact du cabinet, du consultant, de l'équipe d'évaluation...

2. Offre technique incluant :

- Curriculum détaillé du cabinet/consultant (le cas échéant)
- Curriculum détaillé des membres de l'équipe d'évaluation qui va réaliser le travail.

3. Portée et Méthodologie de travail incluant :

- Objectifs de l'évaluation.
- Portée de l'évaluation.
- Proposition préliminaire de méthodologies participatives, avec approche de droits, de genre...
- Proposition préliminaire de sources d'information (documents, informateurs clé, titulaires de droit, titulaires d'obligations...)

4. Agenda de travail incluant :

- Activités de l'évaluation.
- Planification dans le temps de la révision et délais de présentation des rapports (chronogramme détaillé).

5. Proposition du rapport incluant ses aspects fondamentaux.

6. Devis incluant :

- Tous les frais dérivés de la réalisation de l'évaluation et mode de paiement proposé.
- Présentation d'une offre économique avec tous les détails possibles, y compris tous les déplacements
- Inclusion de la TVA dans le devis.

L'adjudicataire s'engage à exécuter lui-même le contrat, la cession ou sous-traitance de ce dernier à un tiers étant formellement interdite, sauf autorisation expresse de Caritas Espagne.

Par ailleurs, le consultant répondra des conséquences pouvant découler de l'absence de véracité du contenu des toutes les déclarations qui fera au sujet de l'accomplissement des obligations dérivées du présent document et du contrat qui sera conclu.

Les offres présentées seront évaluées sur un total de 100 points, conformément aux critères suivants :

**1. Qualité technique de la proposition**, ainsi que sa pertinence par rapport aux fins recherchées. **40 points**. L'évaluation de la qualité de l'offre présentée tiendra compte des critères suivants :

- Présentation de la proposition : claire, concise et concrète.
- Structure et contenu conformes aux TdR proposés.
- Degré auquel l'équipe d'évaluation garantit l'émission d'un jugement systématique.
- Niveau de participation de la méthodologie proposée.
- Intégration de l'approche des droits humains dans la proposition.
- Intégration de l'approche de genre dans la proposition.
- Cohérence technique, méthodologique, économique et temporaire.
- Détail du Plan de travail
- La matrice d'évaluation doit garantir une réponse aux questions d'évaluation.
- Sensibilité aux croyances, usages et coutumes.
- Exposition des conclusions (retour de résultats et incorporation d'apprentissages).

**2. Composition de l'équipe de travail : 40 points.**

Ce chapitre sera évalué selon le profil requis à la section 9 des présents Termes de Référence

**3. Offre économique présentée : 20 points.**

- Précision et efficacité de la proposition économique
- Équilibre entre coûts de collecte d'information, honoraires, voyages, etc.

Pour que les offres présentées puissent être évaluées, les cabinets/évaluateurs indépendants devront accréditer leur expérience dans des tâches d'évaluation de projets de coopération au développement, moyennant une liste de tâches similaires réalisées au cours des 3 dernières années.

Lieu de présentation :      Locaux de Caritas Saint Louis  
Eglise Notre Dame de Lourdes  
BP : 5369 Saint Louis, Sénégal



Tél. : (+221) 33 961 19 23

Mode de présentation : en papier et en format électronique dans le locaux de Caritas Saint Louis et par courrier électronique à: [caritas.st.louis@gmail.com](mailto:caritas.st.louis@gmail.com) en mettant en copie [sgutierrez.ssgg@caritas.es](mailto:sgutierrez.ssgg@caritas.es)